

/BA
REPUBLIQUE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N°95-325 du 27 Octobre 1995

Chargeant Monsieur Georges GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports de l'intérim de Madame Sikiratou AGUEMON, Ministre du Commerce et du Tourisme pour compter du 13 Octobre 1995.

LE PRÉSIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT,
PRIME DU GOUVERNEMENT,

- VU la Loi N° 12-00 du 18 Décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
VU la Décision N° 12-0-1/HCR/PT du 30 Mars 1991 portant proclamation des résultats définitifs du deuxième tour des élections présidentielles du 24 Mars 1991 ;
VU le Décret N° 95-11 du 23 Juin 1995 portant composition du Gouvernement ;

D E C R E T

Article 1er. - Pour compter du 13 Octobre 1995, Monsieur Georges GUEDOU, Ministre des Travaux Publics et des Transports est chargé de l'intérim du Ministère du Commerce et du Tourisme pendant l'absence de Madame Sikiratou AGUEMON.

Article 2. - Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à COTONOU, le 27 Octobre 1995

Par le Président de la République, Chef de l'Etat
Prime du Gouvernement et par délégation, le Ministre
de l'Etat, chargé de la Coordination de l'Action
Gouvernementale et de la Défense Nationale,


Désiré VIEYRA.

Ampliations : PR 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65 66 67 68 69 70 71 72 73 74 75 76 77 78 79 80 81 82 83 84 85 86 87 88 89 90 91 92 93 94 95 96 97 98 99 100
AUTRES MINISTÈRES 17 JOURN - DÉPARTEMENTS 6 JCRB 1.-